

VILLERS SAINT PAUL



Informations

Horaires d'été

Du 15 juillet au 26 août, la **mairie fermera à 17h** tous les jours et sera fermée les samedis.

Tous **les services seront fermés le 14 août**, à l'exception du service Population qui sera ouvert l'après-midi.

Monsieur **le Maire** n'assurera pas ses permanences **du 15 juillet au 26 août inclus**, elles reprendront le 30 août.

Le centre de loisirs ouvrira du 10 juillet au 1^{er} septembre inclus.

Le Trait d'union sera fermé du 7 août au 2 septembre inclus

La crèche collective fermera du 31 juillet au 25 août inclus et **la crèche familiale** du 31 juillet au 18 août inclus

Le service culturel et la bibliothèque seront fermés du 1^{er} août au 12 août inclus

La Bibliothèque passera aux horaires d'été du **3 juin au 26 août** et sera fermée le samedi 15 juillet.

**Supplément
au Bulletin municipal
Juin 2017**

**Directeur de la Publication
Gérard Weyn**

**Mairie de Villers-Saint-Paul
03 44 74 48 40**

<http://www.villers-saint-paul.fr>

Fête de la ville

Samedi 24 juin de 12h à 18h30 au parc de la Brèche

Le «Trait d'Union», les associations villerssoises, les écoles et les services de la ville vous proposent diverses animations : sport, culture, jeux, petits trains, spectacles, démonstrations...

Dès 12h, venez gratuitement à la fête en calèche (arrêt Mairie et Mortefontaine [PharmacieLéourier]).

Vers 15h, spectacle équestre médiéval.

Semaine du développement durable

C'est l'occasion de participer à quantité d'événements sur les différents thèmes du développement durable. De nombreuses initiatives sont organisées dans la commune jusqu'au 5 juin.

Toutes les infos : www.villers-saint-paul.fr

Démocratie

Les élections législatives auront lieu **les dimanches 11 et 18 juin**.

Fermeture des bureaux de vote à 18h.

Sport à l'école

Les Foulées scolaires auront lieu le 2 juin au parc de la Brèche.

Les Olympiades auront lieu au Gymnase Lepite, le 12 juin pour les CP, le 13 pour les grandes sections de maternelles, le 15 pour les CE2, le 16 pour les CE1. Les CM1et CM2 ont rendez-vous le 3 juillet pour le **Challenge Tennis de Table** au Gymnase Salvador et le 4 pour le **Challenge Athlétisme** au Stade Pétenot. **Merci aux parents qui participeront à l'encadrement des activités.**

Opération tranquillité vacances

Bénéficiez de conseils de sécurité et d'une surveillance de votre habitation pendant votre absence.

Opération gratuite.

Fiches à retirer à la Police Municipale ou à télécharger sur le site de la ville : **Accès direct-En téléchargement-Police municipale**

Police Municipale. 26, rue Belle Visée - 03 44 74 48 48

Théâtre et Tartines

Samedi 10 juin

les compagnies villerssoises
jouent à la salle Henri Salvador

18h « Révolution, Révolutions »

de Matei Visniec par la compagnie Salleste

20h30 « Méli Mélo Molière » de Jean-Baptiste Poquelin par le Théâtre Tiroir

Entrée 3 € par spectacle – Gratuit pour les moins de 12 ans (tartines offertes à l'entracte)

Informations, réservations : 03 44 74 04 92
serviceculturel@villers-saint-paul.fr

Concert du C.A.E.M.

Mardi 13 juin à 19h – salle d'Hersignerie
Morceaux choisis pour piano, flûte et violon

Entrée gratuite

Informations : 03 44 74 04 92 –
serviceculturel@villers-saint-paul.fr

Une cinquantaine de Villersois partiront du 2 au 5 juin à Hambergen, à proximité de Brème, où ils seront accueillis dans des familles allemandes dans le cadre de notre jumelage.

Inscriptions au CAEM

**Les inscriptions,
c'est maintenant !**

Du 16 au 30 juin

Service culturel : 26 bd de la République
Mardi de 15h à 17h, mercredi de 14h à 17h,
vendredi de 15h à 18h (ou sur rendez-vous)

03 44 74 04 92

serviceculturel@villers-saint-paul.fr

Renseignements parcours musical :
Séverine Maret 06 14 72 61 17

Annuaire de la ville

Si vous souhaitez faire référencer votre association, votre entreprise, votre commerce, modifier les informations déjà répertoriées ou ne plus apparaître dans cette publication, contactez le Service communication.

Les renseignements sont à retourner pour le 16 juin, dernier délai. Passé cette date, la ville ne garantira pas la publication des informations.

Service communication - 03 44 74 48 68
communication@villers-saint-paul.fr

Inscriptions scolaires

Inscriptions des enfants nés en 2014 et pré-inscriptions des enfants nés en 2015 (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2015). Les inscriptions seront validées dans la mesure des places disponibles.

Documents indispensables : carnet de santé, livret de famille, justificatif de domicile.

Selon les cas, d'autres documents peuvent vous être demandés

▼ **PÉRISCOLAIRE** ▼ **RESTAURATION SCOLAIRE** ▼ **CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS**

Afin d'organiser au mieux la prochaine rentrée scolaire, il est impératif que les démarches soient effectuées

jusqu'au 28 juillet

Pour l'inscription

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'emploi.

Pièces à fournir

Pour le calcul du quotient

- Avis d'imposition 2016 sur revenus 2015
- Dernière quittance de loyer ou échéancier immobilier
- Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois.

Les quotients déjà calculés en 2017 sont valables jusqu'au 31/12/2017

Les inscriptions ont lieu au Service enfance de la Mairie. **Renseignements : 03 44 74 48 47**

**La municipalité offre aux élèves qui quittent l'école primaire une calculatrice.
La cérémonie aura lieu le 30 juin 2016 à la salle Georges Brassens à 18h30.**

Cet été, ça bouge au Centre de loisirs

Une équipe dynamique et compétente propose à vos enfants de 3 à 15 ans, du 10 juillet au 28 juillet et du 31 juillet au 1er septembre des activités manuelles, cuisine, piscine, mini camps... dans une ambiance chaleureuse et un cadre convivial.

Les inscriptions (3-15 ans) et les réservations (3-11 ans) sont obligatoires pour les enfants qui ne sont pas venus au centre de loisirs durant l'année scolaire 2016/2017 auprès du Service enfance de la Mairie ou par mail :
alsh.peri@villers-saint-paul.fr ou enfance@villers-saint-paul.fr.

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Vous pouvez réserver 1, 2, 3, 4 semaines... Toute semaine réservée sera facturée. En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par 2.

Nouveaux arrivants

Vous avez emménagé récemment, et vous vous posez des questions dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels, sociaux, sportifs... Pour faciliter votre installation et vous donner des informations pratiques, la commune organisera un cocktail de bienvenue **le samedi 10 juin à 11h, en mairie.**

Faites-vous connaître au Trait d'union en précisant vos noms, votre adresse et la date de votre arrivée à Villers-Saint-Paul
au 03 44 66 32 55

espacepierreperret@villers-saint-paul.fr
et/ou t.artison@villers-saint-paul.fr

L'ACSV, l'association des artisans et des commerces de proximité de la commune vous propose, le 3 juin, de gagner un panier gourmand avec champagne, vin rouge, légumes, charcuterie, viennoiseries et nombreux petits cadeaux surprises.

Après avoir soupesé le panier, le joueur qui se rapprochera le plus du poids exact le gagnera. Un indice : le panier ne dépasse pas les 25kg. **Participation 2€.** Dès 9h devant la mairie, à 11h devant la boulangerie de la mairie, à 12h devant la boulangerie BARBA en face du coiffeur DISTINCTIF et l'après-midi, s'il reste des tickets, sur la place du marché.

Résultats, place de la mairie à 18h.
acsvvillerssaintpaul@gmail.com

MON ÉTÉ À VILLERS

Du 8 juillet au 5 août

le Trait d'union et les services de la ville vous proposent sur l'ensemble des quartiers de la ville diverses animations : sorties, cinéma, sport, activités manuelles, jeux de société...

Le programme complet sera dans vos boîtes aux lettres le mois prochain.

Atelier alphabétisation

Inscriptions pour le 1er trimestre de l'année 2017/2018 : le mardi 4 et le vendredi 7 juillet de 9h15 à 11h15 à l'espace Pierre Perret.

Tarif: 5€ le trimestre

Renseignements 03 44 66 32 55
espacepierreperret@villers-saint-paul.

Réseau Écoute Information Jeunesse

Ouvert à tous et sans rendez-vous à l'espace Pierre Perret - 03 44 66 32 55

Horaires d'accueil en dehors des vacances scolaires :
• Mercredi : 10h-12h/14h-18h
• Jeudi : 14h-16h • Samedi : 14h - 18h

Journée de la prévention routière le samedi 10 juin de 14h30 à 18h à l'école Jean Moulin.

La cérémonie de commémoration de *la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine* aura lieu le 8 juin à 17h. Celle de l'*Appel du 18 juin 1940* aura lieu le 18 juin à 11h et celle de *la Fête nationale* aura lieu le 14 juillet à 11h sur le parvis de la Mairie, place François Mitterrand.

Maintien en forme

Le C.C.A.S. propose une deuxième session de l'animation « maintien en forme » pour les personnes âgées de 60 ans et plus avec des exercices d'équilibre, de la gymnastique douce et des exercices ludiques visant à stimuler la mémoire.

Inscriptions au bureau du C.C.A.S. avant le 15 août.

- Participation financière de 5,50 euros pour les personnes non-imposables et de 16 euros pour les personnes imposables.
- Un certificat médical vous sera demandé.

Les séances se dérouleront les mardis de 14h à 15h30 à la salle conviviale de la Résidence Louise Michel. Planning des cours : Mardi 5, 12, 19 et 26 septembre , Mardi 3, 10 et 17 octobre , Mardi 7, 14, 21 et 28 novembre , Mardi 5, 12 et 19 décembre.

Renseignements au 03 44 74 32 90 aux horaires d'accueil du bureau : mardi et vendredi de 13h30 à 17h & mercredi de 13h 30 à 18 h.

Plan de prévention de la canicule

Le « Plan de prévention de la canicule » consiste au repérage des personnes les plus sensibles aux très fortes chaleurs. Une veille saisonnière sera activée du 1^{er} juin au 31 août. Dans l'éventualité d'une vague de chaleur qui dure plusieurs jours et nuits, l'alerte canicule sera déclenchée par le Préfet de l'Oise. Vous êtes âgé (e) de plus de 65 ans et, ou vous êtes en situation de handicap, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le registre communal en complétant le coupon ci-dessous à déposer ou à retourner au Centre Communal d'Action Sociale. Un appel téléphonique sera réalisé auprès des inscrits. Il s'agit d'un service gratuit mis en place par le C.C.A.S. de la commune. Il est inutile de renouveler l'inscription pour les personnes déjà inscrites les années précédentes, le renouvellement se faisant automatiquement.

La radiation du registre peut se faire à tout moment en adressant un courrier à M. Le Maire

Coupon à découper et à remettre dans l'urne située à l'accueil de la Mairie

Je souhaite bénéficier du plan de prévention de la canicule.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. :

Médecin traitant (à remplir obligatoirement) :

Nom du médecin traitant :

Tél. du médecin traitant :

Personne à contacter en cas d'urgence (à remplir obligatoirement):

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Lien de parenté :

Si vous avez prévu de vous absenter de votre domicile plusieurs jours, nous vous remercions de nous en informer.

Signature :